Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer

Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation

Band: 13 (1974-1975)

Heft: 59

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



La question du jura

La frontière de 1710

Le Jura a éclaté. Les trois districts du Sud (La Neuveville, Courtelary et Moutier) ont choisi de rester bernois, contre la majorité qui s'était dégagée dans l'ensemble du Jura pour un nouveau canton, le 23 juin 1974. Le district alémanique de Laufon ne s'est pas encore prononcé. Mais il ne fait aucun doute, dans les circonstances présentes, qu'il rejoindra à son tour le canton de Berne.

Restent donc, pour former le futur canton du Jura, les trois districts du Nord (Porrentruy, Les Franches-Montagnes et Delémont) et certainement les communes limitrophes du district de Moutier qui ont dit « non » à Berne le 16 mars.

Eclatement ? Oui. Mais d'une unité qui n'était pas absolument homogène. C'est Virgile Moine, l'ancien conseiller d'Etat, qui a rappelé au soir du 16 mars qu'en 1710 le prince-évêque de Bâle et la République de Berne, pour régler leur différend, avaient signé le traité d'Aarberg et s'étaient partagé les sphères d'influence dans le Jura.

C'était le principe « cujus regio eius religio », qui fut appliqué en Allemagne après la Réforme : les catholiques vivant au sud d'une certaine ligne étaient invités à se déplacer au nord, et les protestants du nord à s'établir dans le sud. Cette frontière de 1710 est la même que celle qui a été dessinée en deux phases par le plébiscite jurassien.

Les temps n'ont guère changé. Et si les antagonistes religieux ne sont plus aujourd'hui aussi vivaces qu'autrefois, l'installation dans le sud du Jura de nombreux Bernois ou Alémaniques, plus ou moins assimilés, a contribué à renforcer les liens anciens avec le canton de Berne. Ce sont eux, très largement sinon de manière absolument décisive, qui ont pesé sur le scrutin du 16 mars. Les gens du sud n'auraientils pas, au fond, simplement choisi de rester ce qu'ils sont : des citoyens bernois?

LES CITOYENS DU JURA-SUD PREFERENT RESTER BERNOIS

Les dés sont jetés. Le nouveau canton du Jura comprendra les trois districts du Nord (Delémont, Porrentruy, Franches-Montagnes) et les communes de la couronne nord du district de Moutier. En refusant le 16 mars de faire partie du canton du Jura, les districts de La

Neuveville, Courtelary et Moutier ont du même coup dessiné les frontières cantonales du 23° canton que le peuple suisse sera appelé à accueillir dans la Confédération.

Dimanche, les trois districts du sud du Jura ont confirmé leur décision du 23 juin 1974. La participation aux urnes a dépassé les 90 % et s'est même hissée à 96 % dans le district de Moutier. La ville de Moutier, sur laquelle les autonomistes fondaient des espoirs en raison de son quasi match nul du 23 juin 1974, cette fois, a opté par 2524 voix contre 2238 en faveur de son maintien dans le canton de Berne. Neuf communes de ce district ont donné des maiorités très nettes en faveur du canton du Jura : Châtillon, Corban, Courchapoix, Courrendlin, Les Genevez, Lajoux, Mervelier, Rossemaison et Vellerat, à l'exception de la dernière, toutes sont limitrophes du district autonomiste de Delémont. Lors de l'ultime étape plébiscitaire, sans aucun doute, elles rallieront le nouveau canton. Dans les districts de Courtelary et La Neuveville, toutes les communes ont opté pour le maintien dans le canton de Berne.

Et maintenant

Après l'ultime étape de la procédure plébiscitaire engagée le 23 juin 1974 qui permettra aux communes du nord du district de Moutier de rallier le nouveau canton et au Laufonnais de se maintenir — au moins provisoirement dans le canton de Berne, à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine, les citoyens du nouveau canton élirant leur constituante. Elle comprendra 50 députés. Ceux-ci élaboreront la constitution du nouveau canton, constitution qui devra bien sûr être soumise au corps électoral du nouveau canton. Ce cap franchi, les Chambres fédérales seront appelées à donner leur garantie à la constitution du canton du Jura. Ensuite, le peuple et les cantons suisses seront à leur tour appelés aux urnes pour modifier la constitution fédérale en y faisant figurer le canton du Jura. C'est alors, mais alors seulement que le nouveau canton pourra commencer à voler de ses propres ailes. Ses habitants éliront un Grand Conseil et un Conseil d'Etat. L'administration se mettra en place. Si toutes ces étapes sont franchies sans difficulté, nous serons au plus tôt à la fin de l'année 1977. Cela dépendra en grande partie de la longueur des travaux de la constituante.

L'INITIATIVE AVAIT ETE DEPOSEE LE 24 FEVRIER

Le district de Laufon retournera probablement aux urnes cet automne

C'est vraisemblablement cet automne que les habitants du district de Laufon — en septembre ou en octobre — seront à nouveau appelés aux urnes pour répondre par « oui » ou « non » à la question : « Voulez-vous que le district de Laufon — sous réserve d'un éventuel rattachement à un canton voisin — continue à faire partie du canton de Berne ? »

3.312 électeurs, soit le 43 % du corps électoral du district, ont signé l'initiative demandant cette consultation. Elle avait été déposée le 24 février dernier. C'est ce qu'a indiqué mardi la chancellerie cantonale bernoise. Le cinquième seulement du corps électoral était nécessaire à l'aboutissement de l'initiative. Elle sera donc validée au cours de la session de mai du Grand Conseil bernois.

Aucune date n'est encore proposée

Dès lors, la consultation dans le Laufonnais devra se dérouler trois mois au plus tôt, six mois au plus tard après cette validation. Aucune date n'a encore été officiellement proposée au Grand Conseil pour fixer cette votation. Cependant, tant dans les milieux politiques laufonnois qu'à l'administration cantonale, on indique qu'elle se déroulera probablement en octobre, voire à fin septembre.

Après cette votation qui donnera sans aucun doute une nette majorité favorable à Berne, le Laufonnais aura un délai de deux ans pour se rattacher éventuellement à un canton voisin : Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure et même, théoriquement, le nouveau canton du Jura.

Même s'il ne fait pas de doute que le Laufonnais demande — au moins provisoirement — son maintien dans le canton de Berne, il faudra cependant attendre qu'il se soit formellement prononcé avant de provoquer, dans le territoire, qui constituera le nouveau canton du Jura, les élections à la constituante. Si la consultation dans le Laufonnais se déroule au mois d'octobre, son résultat ne pourra pas être enregistré avant la session de novembre du Grand Conseil bernois. Dès lors, pratiquement, il ne serait guère possible que les élections à la constituante

se déroulent cette année encore. Il faut s'attendre à ce qu'elles aient lieu dans les premiers mois de 1976.

LA CARTE DE VISITE DU FUTUR CANTON

On connaît désormais les frontières du nouveau canton du Jura. Il ne fait aucun doute que les huit communes de la couronne nord du district de Moutier, qui ont donné le 16 mars des majorités très nettes en faveur du nouveau canton, le rallieront lors de l'ultime étape plébiscitaire. Le district alémanique de Laufon devra décider, du moins provisoirement, en faveur de son maintien dans le canton de Berne.

C'est sur ces bases que nous avons établi la carte de visite du nouveau canton que le peuple et les cantons suisses seront appelés à accueillir officiellement dans la Confédération.

Superficie: 847 km² (un peu plus que le canton de Neuchâtel, qui a 796 km², un peu moins que celui de Schwytz qui a 908 km²).

Population: 67.545 habitants (elle correspond en gros à celle du canton de Zouq).

Répartition des forces politiques sur la base des élections au Grand conseil de mai 1974 : Parti démocrate-chrétien, 31,7 %; Parti chrétien-social indépendant, 12,5 %; Parti radical, 23,9 pour cent; Parti radical indépendant, 8 %; Union démocratique du centre, 8,4 %; Parti socialiste, 14 %; Parti ouvrier et populaire, 1,5 %.

Secteurs économiques :

Canton du Jura	Suisse
11 %	8 %
29 º/o	44 º/o
60 °/ ₀	48 %
	11 º/o 29 º/o

Poids politique dans la Confédération : Comme tous les cantons, le Jura aura droit à deux conseillers aux Etats.

Sa population lui permettra d'élire deux conseillers nationaux. La porte du Conseil fédéral lui est désormais ouverte. Jusqu'ici, les conseillers fédéraux du canton de Berne ont toujours été des ressortissants de l'ancien canton comme c'est actuellement le cas avec M. R. Gnaëgi.

Tribune de Genève

PREVOYANCE SOCIALE SUISSE

Les dépenses publiques consacrées en Suisse à la prévoyance sociale ont atteint le total de 4.579 millions de francs en 1973. Près des trois-quarts de cette somme ont consisté en subventions versées aux assurances sociales, le reste se répartissant entre l'assistance sociale, l'encouragement à la construction, etc. Les dépenses sociales de la Confédération, des cantons et des communes ont enregistré un bond considérable par rapport à 1972. En une année, ces dépenses ont augmenté de 1.110 millions de francs,, soit de 32 %. L'augmentation relative aux assurances sociales se chiffre, quant à elle, à 37 %. La part des dépenses sociales dans l'ensemble des dépenses publiques est passée de 12,5 1972 à 14,3 % en 1973. º/o en (OSEC)

TESSIN: CATHOLIQUES ET PROTESTANTS SUR PIED D'EGALITE

propose le Conseil d'Etat

Les autorités du Tessin envisagent de ne plus considérer le catholicisme comme « la religion du canton ».

Le Conseil d'Etat a en effet proposé au Grand Conseil de modifier l'article premier de la Constitution cantonale qui stipule que « la religion catholique romaine est la religion du canton ».

L'exécutif suggère que « la liberté de conscience, de croyance, et le libre exercice des cultes soient garantis », et voudrait qu'il soit reconnu que « l'Eglise catholique romaine et l'Eglise évangélique réformée ont la personnalité de droit public et s'organisent librement ».

Il demande enfin que la loi puisse accorder « la personnalité juridique de droit public à d'autres communautés religieuses socialement importantes ». Dans ses explications au législatif, le Conseil d'Etat indique que sa proposition est basée sur « une série de faits et d'études qui ont trouvé leur origine dans la convention avec le Saint-Siège pour la constitution du diocèse de Lu-

gano, dans l'abrogation des articles confessionnels de la Constitution fédérale et dans plusieurs interventions au Grand Conseil ».

AVORTEMENT : TOUTES LES SOLUTIONS REFUSEES PAR LE CONSEIL NATIONAL

(De notre correspondant Jean Ryniker). Le Conseil national a rejeté le 6 mars la loi fédérale sur la protection de la grossesse ainsi que le nouveau régime de répression de l'interruption de la grossesse, cela par 90 voix contre 82 et 12 abstentions. Il ne reste donc rien, pour l'heure, de toutes les « solutions » proposées : ni celle des délais, ni celle du Conseil fédéral, dite des indications avec indication sociale, ni celle présentée par la minorité, s'en tenant à une indication médicale (avec légère composante sociale), ni même la proposition Bonnard, qui laissait aux cantons le choix d'adopter une solution autre que celle du droit fédéral.

Clôture du compte d'Etat de la Confédération

LE COMPTE FINANCIER PLUS DEFAVORABLE QUE PREVU EN 1974

Le résultat du compte financier de 1974 a été nettement plus défavorable qu'il n'avait été budgété. Les dépenses atteignant 13.052 millions et les recettes 12.012 millions, l'excédent de dépenses est supérieur au milliard (1040 millions), alors qu'on l'évaluait à 206 millions au budget.

Le compte général se solde à nouveau par un faible boni de 63 millions. Le dernier a été obtenu grâce au fait que la contribution de base à l'assurance-invalidité a pu être couverte par un prélèvement sur la provision pour l'AVS, qui est toutefois pratiquement épuisée actuellement. Dû à des opérations purement comptables, ce résultat positif ne modifie pas l'évolution extrêmement défavorable du compte financier qui prend en considération les dépenses et les recettes réelles.

Selon le communiqué du Département

fédéral des finances et des douanes, la détérioration du compte financier par rapport au budget provient essentiellement de ce que les recettes ont produit 644 millions de moins que prévu. Elles ont été inférieures de 5,1 pourcent aux montants budgétés, tandis que les dépenses supplémentaires (190 millions) sont demeurées dans les limites très étroites (1,5 %).

Les recettes fiscales, en particulier le produit des impôts de consommation (impôt sur le chiffre d'affaires et impôt sur le tabac) et des droits de douane (droits d'entrée et droits sur les carburants), mais aussi celui de l'impôt anticipé sur les suppléments de prix sur les denrées fourragères n'ont de loin pas atteint les chiffres budgétés.

RESULTATS D'UN SONDAGE LES SUISSES SEMBLENT ASSEZ SATISFAITS DE LEUR GOUVERNEMENT

L'entreprise lucernoise Scope, spécialisée dans les sondages d'opinion, a décidé d'interroger deux fois par année la population suisse, dans le but d'établir une sorte de « courbe de la popularité ».

Le premier sondage dont le résultat a été publié à Lucerne, ne manque pas d'étonner : seulement 9 % des personnes interrogées sont entièrement satisfaites du travail effectué par le Conseil fédéral. 57 % des personnes interrogées dans tout le pays ne sont que « partiellement satisfaits », 16 % le sont « assez », 4 % ne le sont « pas du tout » et 14 % n'ont pas voulu se prononcer.

Les Suisses alémaniques apprécient davantage le travail du Conseil fédéral que les Romands, le pourcentage étant de 68 % (pour les Alémaniques) contre 58 % (pour les Romands) en faveur du Conseil fédéral et de son travail. Les Tessinois sont dans la moyenne entre les deux régions linguistiques mentionnées. Les avis entre les hommes et les femmes ne diffèrent guère (64 et 68 % de personnes satisfaites). Ils ne diffèrent guère non plus en ville et à la campagne, ou les pourcentages sont

de 63 et 69 %. C'est parmi les jeunes, âgés de 14 à 24 ans, que le pourcentage de non-satisfaits (30 %) est de loin le plus important. Il en est de même dans la classe d'achat dite faible (revenu mensuel de 1500 francs et moins), ou ce pourcentage atteint 29 %. Il est encore intéressant de constater que les personnes, qui se rendent souvent aux urnes, sont les plus favorables au Conseil fédéral et à son activité (73 %).

LES SUISSESSES ONT PLUS D'ENFANTS QUE LES ETRANGERES

Contrairement à ce qui est souvent les étrangers établis affirmé. Suisse n'ont pas plus d'enfants que les Suissesses. Ainsi, après cinq ans de mariage, les femmes suisses ont, en moyenne, 1,6 enfant alors que les étrangères n'en ont que 1,4. Après dix ans de mariage, les Suissesses ont 2,2 enfants et les étrangères 1,9. Ces chiffres sont extraits du recensement statistique de 1970 et ils ont été récemment mis en lumière par l'Office fédéral de statistique.

(ATS)

L'AIDE AU DEVELOPPEMENT EST-ELLE IMPOPULAIRE ?

Les membres de la communauté de travail Swissaid-Action de carême Pain pour le prochain Helvetas regrettent que la peur de l'impopularité de l'aide au développement auprès des électeurs ait joué un si grand rôle au Conseil National lors du renvoi à la commission de la loi sur la coopération au développement.

En vertu de leurs expériences et de la progression des résultats des collectes, les quatre organisations de coopération du développement sont d'avis que l'aide au tiers monde jouit dans notre population d'un soutien bien plus important qu'on ne le prétend habituellement.

Au contraire, affirme un communiqué de la Communauté du travail, « c'est exactement cette insistance sur une prétendue hostilité de l'opinion publique qui pourrait entraîner une transformation de l'attitude d'ouverture à la coopération au développement que les organisations d'entraide ont créé depuis bien des années ». La communauté de travail accueille cependant avec satisfaction les prestations financières d'aide au développement acceptées à forte majorité par le Conseil national.

UNI DE BALE : LES ETRANGERS LIMITES

Le printemps prochain, l'Université de Bâle n'acceptera pas de nouveaux étudiants étrangers n'ayant pas maintenant déjà un permis de séjour. Cette décision a été prise par le Département de l'instruction publique en accord avec la direction de l'université et elle ne concerne, pour le moment, que le semestre d'été.

En outre, elle prévoit des exceptions pour les étudiants en médecine et en théologie et pour les ressortissants des régions limitrophes faisant partie de ce qu'on appelle la regio basiliensis.

Le recteur de l'université explique qu'il s'agit là d'une mesure préventive tout à fait raisonnable. En limitant le nombre des entrées au semestre d'été, on s'évite le désagrément de devoir éven tuellement refuser des Suisses en au tomne.

Cette mesure découle directement du scrutin du 8 décembre 1974, par lequel le gouvernement a été habilité à fixe, des limites d'admission, selon les cir constances et selon les nécessités. Bâle a l'intention de stabiliser le nombre des étudiants aux environs de 5000 tout en assurant priorité aux Suisses. Or, comme certaines universités allemandes appliquent déjà le numerus clausus, on a constaté une augmentation générale de la demande en provenance d'Allemagne. Cette décision est une dique élevée pour contenir un flot éventuel d'étudiants étrangers mais la nouvelle va probablement inquiéter quelque peu les autorités de certains cantons.

LES CEINTURES DE SECURITE SERONT OBLIGATOIRES DES LE PREMIER JANVIER

On attendait l'Ukase depuis un certain temps déjà. Il est tombé le 10 mars : le port des ceintures de sécurité sera obligatoire, et ceci dès le 1° janvier 1976, pour les voitures de tourisme, les véhicules de livraison et les minibus. La non-observation de cette prescription sera sanctionnée d'une amende d'ordre de 20 francs.

En outre, le transport des enfants audessous de 12 ans révolus sur les sièges avant des voitures sera également interdit, sauf s'il est impossible d'occuper les sièges arrière ou que ceux-ci sont déjà entièrement occupés par des enfants.

Il y a enfin une troisième prescription, qui renforce les exigences posées pour les ceintures elles-mêmes. Dès le 1° janvier 1976 toujours, on n'admettra plus que des ceintures à trois points d'ancrage.

Il est clair que cette dernière norme ne vaudra que pour les véhicules nouvellement mis en circulation dès cette date fatidique. Les ceintures diagonales à deux points d'ancrage, qui sont actuellement montées, continueront à être tolérées, pour autant qu'elles n'empêchent pas le conducteur d'atteindre les commandes importantes. Celles qui présentent cet inconvénient devront être remplacées.

Les touristes étrangers

Les automobilistes étrangers ne seront pas, eux, dispensés de l'obligation d'attacher leurs ceintures. 50 millions de voitures de tourisme entrent chaque année dans notre pays, et la place qu'ils occupent dans la statistique suisse des accidents n'est pas négligeable.

L'ACTION NATIONALE VEUT LANCER UNE NOUVELLE INITIATIVE

Le comité central de l'Action nationale s'est penché ce week-end, à Zurich, sur les chiffres, récemment publiés, sur la population étrangère et les travailleurs étrangers en Suisse. La « nouvelle augmentation massive » des permis d'établissement accordés — environ 65.000 — est en contradiction flagrante, affirme un communiqué de l'Action nationale publié dimanche, avec les « devoirs du Conseil fédéral et du Parlement qui découlent de la Constitution et des lois fédérales ».

Le comité de l'Action nationale estime qu'ainsi « les places de travail des Suisses sont gravement mises en dan-

L'Action nationale proteste contre « les licenciements des femmes suisses et des rentiers ainsi que contre l'introduction toujours plus nombreuse d'horaires de travail réduits avec diminution des salaires, afin de maintenir un nombre de travailleurs étrangers dans une proportion irresponsable ». Le comité central reproche aux syndicats « de trahir les ouvriers suisses en prônant le pleinemploi - même pour les ouvriers étrangers — en utilisant la presse à billets de banque ». Les syndicats montrent ainsi leur volonté de « piller nos œuvres sociales (AVS, caisses de retraite) et les épargnes personnelles. Le comité central a décidé « étant donné la situation » de proposer le lancement d'une initiative « pour la protection des travailleurs suisses ».

SERVICE VOYAGEURS DES PTT: 53 MILLIONS DE PASSAGERS EN 1974

Près de 53 millions de passagers ont été transportés par le Service voyageurs des PTT en 1974, l'augmentation de 1,6 million de personnes étant légèrement inférieure à la progression record de l'année précédente. Pour les 610 lignes de cars PTT circulant sur un réseau de 7536 kilomètres, les recettes se sont élevées en 1974 à 68 millions de francs, soit 1,29 franc par passager. - Le Service voyageurs des PTT, Viktoriastrasse 72, 3000 Berne 33, fournit sur demande des propositions de randonnées pédestres, par exemple pour celles qu'il organise du 11 juillet au 14 septembre dans le massif du Gothard avec le concours de l'Ecole alpine de sports d'Andermatt.

(ONST)

Passeport

N'attendez pas la veille de vos vacances pour demander le renouvellement de la validité de votre passeport suisse... il ne pourra peut-être pas vous être renvoyé à temps.